



## Câbles, rallonges et prises de courant



Utilisez des rallonges électriques avec disjoncteur incorporé approuvées par ULC, CSA.

N'utilisez pas des rallonges électriques de façon permanente, débranchez-les après usage. Si vous en avez besoin en permanence, faites plutôt installer des prises additionnelles par un maître électricien.

Évitez d'enrouler une rallonge lorsqu'elle est branchée. La chaleur dégagée au cœur de l'enroulement peut endommager la gaine protectrice et provoquer un arc électrique (passage visible d'un courant électrique).

Ne jamais peindre les rallonges et les câbles, car la peinture assèche leur gaine. Si la gaine se fissurait, cela pourrait provoquer un arc électrique pouvant causer un incendie.

Remplacez toute rallonge endommagée ou dégageant de la chaleur.

Ne suspendez pas une rallonge ou un câble sur un crochet ou sur un clou.

Pour débrancher un appareil, tirez sur la fiche et non sur le câble.

Ne coupez pas la troisième dent d'une fiche, elle est nécessaire pour la mise à la terre de l'appareil qui permet d'éviter l'électrisation (chocs électriques).

Assurez-vous que les prises de courant de la salle de bain et celles de l'extérieur possèdent un disjoncteur intégré. Les prises de courant extérieures doivent aussi posséder un couvert protecteur.



Assurez-vous qu'aucune fiche n'est coincée ou écrasée derrière un meuble.

Si vous utilisez des prises multiples, assurez-vous d'y brancher uniquement des appareils à faible consommation comme une lampe de table ou une télévision.

**Service de prévention incendie de la MRC de Rivière-du-Loup**

**Pierre-Marc Lebel**

Préventionniste

**Marc Tremblay**

Préventionniste

**Jonathan Daraïche**

Coordonnateur en sécurité incendie et Chef à la prévention des incendies

310, rue Saint-Pierre  
Rivière-du-Loup G5R 3V3

Tel : 418-867-2485

Prévention incendie  
MRC Rivière-du-Loup